



## **Alerte des représentant.es **CFDT** des Ministères sociaux sur la situation d'urgence à Mayotte !**

### *Déclaration liminaire*

***CSA ministériel santé et solidarité du 8 février 2024***

**Plus que des conditions de travail et de vie difficiles à Mayotte, c'est la sécurité et la mise en danger des agents publics qui se posent. La **CFDT** demande des annonces et des actions claires de la part des Ministères sociaux.**

Depuis deux semaines, l'île de Mayotte est paralysée par des manifestations de la population qui demandent plus de sécurité. Les services publics fonctionnent au ralenti à cause des barrages qui empêchent les agents de rejoindre le lieu de travail.

En effet, les conditions de travail des agents à Mayotte s'aggravent de jour en jour. Les agents vivent dans un contexte de stress permanent sur le trajet du travail et lors des interventions sur le terrain.

Le contexte est marqué par un climat de terreur et de violence provoqué par des bandes de jeunes pouvant sévir à tout moment de la journée et armés de cailloux, machettes, couteaux et barres de fer aiguisées.

Aussi, compte tenu de l'insuffisance des infrastructures routières sur l'île, les agents doivent quitter le domicile tôt le matin (4h du matin) pour espérer arriver à temps au travail et le retour se fait tardivement le soir (19h-20h). Cette situation engendre beaucoup de fatigue.

Sur le trajet, au niveau d'un barrage ou pendant le ralentissement des véhicules dans un embouteillage, les agents deviennent la cible de jets de cailloux ou de menace par armes blanches, pointées parfois sur la gorge, pour se faire dérober leurs effets personnels (sac, téléphone, etc..).

Durant les interventions sur le terrain pour les équipes de Santé Environnement (prélèvement d'eau) et de la Lutte anti-vectorielle (traitement des gîtes larvaires), les agents sont souvent victimes d'attaques par les délinquants en bandes organisées notamment dans les lieux reculés où se situent les forages, les captages et réservoirs d'eaux. Dans ce cas, en plus des effets personnels, le matériel de travail est également saccagé.

La situation de Mayotte met donc en danger les agents dans l'exercice de leurs missions de service public et dégrade de plus en plus leurs conditions de travail. Ces tensions aggravent la situation sanitaire de la population de Mayotte alors même que ce département français connaît de grandes difficultés d'accès aux services de santé ou à l'eau potable notamment.

Cependant, malgré plusieurs revendications et des journées de débrayage :

- L'administration fait la sourde oreille et n'a pas mis en place les moyens de protection nécessaires pour ses agents pour améliorer cette situation ;
- En cas d'agression, les agents sont insuffisamment informés et accompagnés dans les démarches et procédures visant à faire valoir leurs droits (déclaration d'accident de travail, protection fonctionnelle ...)

Et pourtant, les agents continuent à se mobiliser pour la santé de la population en assumant sans aucune protection leurs missions de terrain.

Vous attendez que le pire se produise et qu'il y ait des morts pour agir ?

Que prévoit l'Etat, la Ministre en charge de l'ensemble du périmètre des Ministères Sociaux pour protéger, sécuriser et améliorer les conditions de travail des agents publics en général et particulièrement ceux de l'ARS et de la DEETS de Mayotte ?

L'Etat est l'employeur de ses agents en danger permanent et il est responsable pénalement de leur sécurité !

Vos élu.es CFDT au CSA Ministériel santé et solidarité

Cathy Auger- Dubois : [cathy.auger-dubois@ars.sante.fr](mailto:cathy.auger-dubois@ars.sante.fr)

Kamalidine Dahalani : [Kamalidine.dahalani@ars.sante.fr](mailto:Kamalidine.dahalani@ars.sante.fr)

Damien Durand : [damien.durand2@sante.gouv.fr](mailto:damien.durand2@sante.gouv.fr)

Sonia Henlée : [sonia.henlee@drieets.gouv.fr](mailto:sonia.henlee@drieets.gouv.fr)